

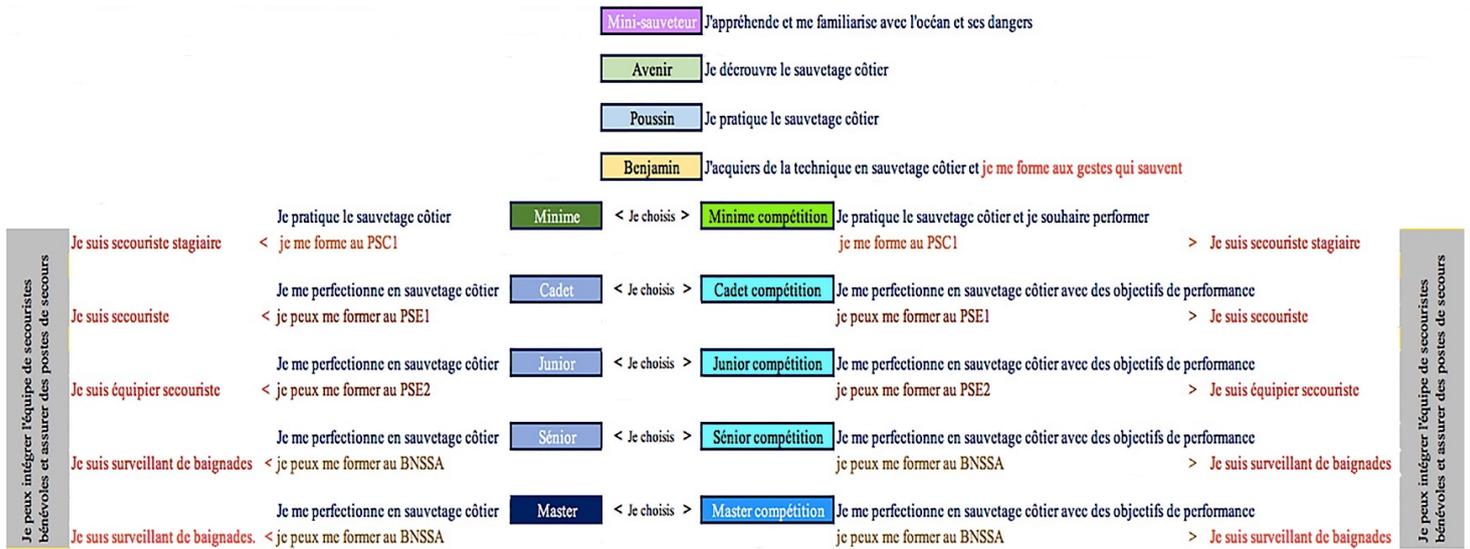
**La rentrée pour la saison 2022-2023 est fixée au mercredi 5 octobre.**

Les inscriptions sont ouvertes le **1<sup>er</sup> août 2022** jusqu'au 15 septembre, pour les places restantes.

Pour ceux qui veulent s'inscrire à la formation BNSSA, un test d'aptitude se déroulera à la piscine de Chantaco le **vendredi 7 octobre 2022**. **L'inscription pour ce test peut se faire sur le site internet du club ou sur la page d'accueil assoconnect « Adhésion ».**

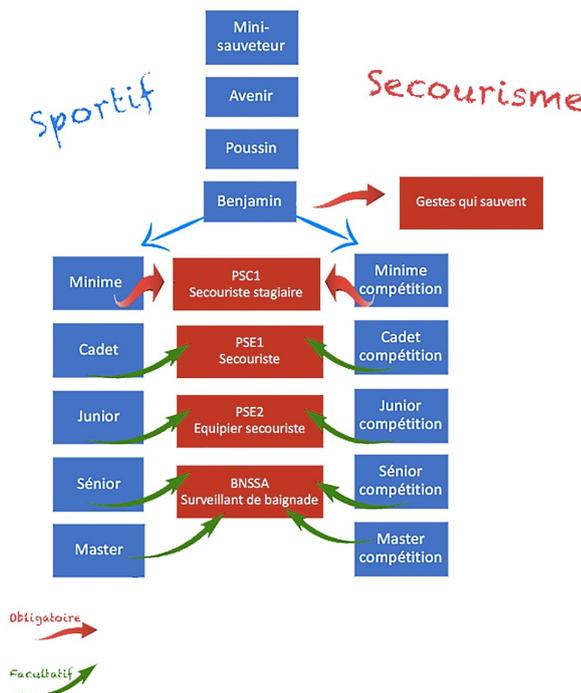
Le club sera fermé du 24 décembre au soir jusqu'au 2 janvier inclus.

### Parcours du sauveteur BELHARRA WATERMEN CLUB - FFSS



Les entraînements côtiers se composent de : paddle board, sprint, sable, nage libre, cardio, PPG, renforcement, flags, bouée tube, sauvetage planche, surfski, combiné, océanman, secourisme.

Les entraînements eau plate se composent : 100m, 200m, 400m obstacle, 100m mannequin palmes, 50m mannequin, 100m combiné sauvetage, 100m mannequin bouée tube, 200m super sauveteur.



# REGLEMENT INTERIEUR. 2022 - 2023

Toute inscription au club implique le respect du règlement intérieur

## Inscription

La rentrée est fixée au **mercredi 5 octobre 2022**.

Le nombre de places pour chaque groupe est limité, la priorité est donnée à ceux qui étaient inscrits sur la saison précédente et à leurs frères et sœurs. Les places leur **sont réservées jusqu'au 31 juillet**, ensuite les inscriptions sont ouvertes à tous.

L'inscription se fait uniquement en ligne (Assoconnect), procédure en fin de document.

### Pour les inscriptions en groupe compétition :

Pour les inscriptions en **groupes compétiteurs**, elles ne seront définitives qu'après validation de Léa.

L'adhésion dans les groupes compétitions est ouverte aux jeunes qui ont le niveau requis, la motivation de performer et la disponibilité pour être assidus aux entraînements et aux compétitions, en eau plate (octobre à fin avril) et en côtier (avril à septembre).

L'inscription dans ces groupes impliquent une vraie démarche d'atteindre des résultats sportifs, un programme est élaboré dans ce sens.

- Pour un renouvellement d'inscription, celle-ci ne sera définitive qu'après validation par Léa.
- Pour une nouvelle inscription : un test d'entrée sera proposé le 26 août 2022 à 9h, pour permettre à l'entraîneur de valider l'entrée dans ce groupe ou non.

Les groupes : minime – minimes compétition – cadet/junior/sénior/master - cadet/junior/sénior/Master compétition seront finalisés le 29 août 2022, après les tests d'entrée.

Lors de l'inscription il est indispensable d'indiquer **une adresse mail valide, que l'adhérent pourra consulter régulièrement car toute la communication du club passe par mail.**

En complément des mails, certaines informations sont rediffusées sur Facebook « Belharrá Watermen Club Membre », et sur Whatsapp, chaque adhérent doit faire une demande pour intégrer ces groupes. Pour Whatsapp, une décharge est à compléter dans le document autorisations.

## J'adhère, je m'engage !

Tout adhérent doit à être à jour de sa cotisation annuelle et de son dossier administratif **avant le premier entraînement**. Les membres s'engagent à mettre leur compte en ligne à jour avant le 1<sup>er</sup> entraînement et à chaque changement (coordonnées, obtention de diplôme...).

L'adhésion est valable à partir du 5 octobre jusqu'à la **fin du mois de juin**.

**Pour les groupes compétiteurs**, l'adhésion est valable à partir du 5 octobre **jusqu'à la fin de la saison sportive**, qui est déterminée par la date des championnats de France.

Pour une inscription en cours d'année, le montant sera calculé au prorata suivant le mois d'inscription. Il n'y a pas de remboursement possible en cas d'abandon, sauf cas de force majeure, étudiée au cas par cas par le bureau. L'association se réserve le droit d'annuler certaines séances (lors des congés de l'entraîneur, en cas de météo défavorable ou de journées de compétition).

**Les adhérents du groupe benjamin** doivent avoir suivi les cours de « Gestes qui sauvent », dans le cas contraire ils devront s'inscrire à cette formation, proposée par le club avant le 31 décembre 2022. Un tarif spécial club (15€ au lieu de 30€) est appliquée pour cette formation. Les dates de formation seront diffusées par e-mail et consultables sur le site internet.

**Les adhérents des groupes minime (et au-delà)** doivent être titulaire du PSC1. Dans le cas où l'adhérent n'est pas en possession de ce diplôme à la rentrée d'octobre, il doit s'inscrire à une des formations proposées par le club le plus rapidement possible, selon ses possibilités, avant le 31 décembre de l'année. Un tarif spécial club (50€ au lieu de 65€) est appliquée pour cette formation. Les dates de formation seront diffusées par e-mail et consultables sur le site internet.

Tout adhérent s'engage à utiliser ses qualités et compétences en sauvetage et secourisme afin de porter assistance à toute personne en danger, dans la mesure où sa propre sécurité est assurée. Il est garant de sa sécurité, celle des autres adhérents ainsi que celle des individus présents sur son lieu de pratique.

**Entraînements :** L'horaire défini pour le cours, en côtier ou en piscine, s'entend prêt à commencer. L'adhérent doit arriver suffisamment tôt pour être prêt, à l'heure du début d'entraînement.

Tout adhérent s'engage à ne pas avoir de propos et d'attitudes discriminatoires envers tout individu. Il s'engage à mettre en application les valeurs citoyennes, d'entraide, de bienveillance et de respect envers les autres, véhiculées par notre discipline, le sauvetage côtier. La vulgarité, la provocation, les jugements, les insultes, les histoires et les calomnies, ou tout ce qui provoque de la polémique ou de la division ne sera pas toléré et sera sanctionné. **Ce comportement est à adopter également à l'extérieur (lors des compétitions, évènements ...) où chaque jeune représente le club, chaque membre a un impact sur l'image du club dans son ensemble....**

Tout adhérent s'engage à signaler aux éducateurs, si nécessaire auprès du secrétariat, tout fonctionnement anormal au sein du club.

Tout adhérent **s'engage à participer, à titre bénévole, à la mise en place des événements organisés par le club** : sécurité aquatique, vide grenier, compétition organisée par le club...

Les parents de mineurs s'engagent à inscrire et amener leur enfant aux compétitions conseillées par l'entraîneur.

La solidarité et l'entraide sont des mots clés pour notre association, sans votre aide son fonctionnement est compromis...

# Vie du club

## Locaux et matériel

Le club met à disposition des paddle-boards et surf-skis d'initiation / découverte pour les adhérents.

Le matériel du BWC et notamment les planches ne sont la propriété d'aucun membre, donc personne ne peut réserver « sa planche ».

Le matériel devra être rincé et rangé à sa place, après chaque utilisation (attention au sable). Les adhérents devront déclarer aux éducateurs toute dégradation afin d'isoler le matériel endommagé.

Le club décline toutes responsabilités concernant le matériel et les affaires personnelles des membres, dégradations ou vols commis dans le local. Pour les **objets de valeur** (téléphone, espèces, objet personnel...), **un casier dans les vestiaires** est à la disposition de l'adhérent, il devra amener un **cadenas personnel** pour fermer le casier choisi. Les vestiaires et douches sont accessibles du 15 septembre au 15 juin.

### Planches personnelles :

Les paddle-boards et surf-skis personnels peuvent être entreposés dans le local, aux emplacements réservés, qui sont nominatifs.

Les racks sont attribués en début de saison. Pour obtenir un emplacement, l'adhérent doit en faire la demande lors de son inscription ou auprès du secrétariat, qui lui attribue un rack en fonction des disponibilités.

En cas de forte demande et de manque de places, il sera donné une priorité aux jeunes compétiteurs, aux membres qui habitent loin du club, ...

Les adhérents qui possèdent une planche personnelle stockée au club peuvent s'entraîner librement **durant les horaires d'entraînements du club et de permanences secrétariat. Une décharge « entraînement libre »** doit être signée et déposée sur le compte de l'adhérent. **Pendant ces entraînements libres, il est interdit de porter le lycra du club, ceci pour des raisons d'assurance.**

Par ailleurs, les membres qui utilisent leur planche personnelle **durant ces entraînements libres ne doivent pas se joindre aux groupes d'entraînement en cours.**

### Les locaux :

Les locaux, prêtés gratuitement par la mairie (salle et vestiaires), doivent être entretenus par les membres (raclettes, verres lavés...) et respectés, tout comme le matériel : planches, tente...

Les adhérents devront participer au nettoyage et au rangement du local après chaque entraînement, à la demande de l'entraîneur.

Léa désigne à chaque séance, les jeunes affectés au ménage ce qui permet une participation de tous et évite que ça soit toujours les mêmes.

**Les jeunes des 1er groupes arrivés** ont pour mission de sortir le tuyau d'arrosage, 2 tréteaux

Après l'entraînement : de balayer et/ou de passer la raclette dans la salle  
de balayer et/ou passer la raclette dans le vestiaire

**Les jeunes des groupes suivant** ont pour rôle, après l'entraînement, de balayer et/ou de passer la raclette dans la salle  
de balayer et/ou passer la raclette dans le vestiaire

**Les jeunes du dernier groupe** ont pour rôle, après l'entraînement, de ranger les tréteaux, rentrer le tuyau d'arrosage  
d'empiler et ranger les chaises  
de balayer et/ou de passer la raclette dans la salle  
de balayer et/ou passer la raclette dans le vestiaire  
d'éteindre la lumière et le chauffage des vestiaires

## Matériel réglementaire

> Pour les entraînements « côtier » :

Chaque adhérent devra se rendre aux entraînements « côtier » munis :

- **d'un bonnet de bain,**
- **d'une paire de lunettes de natation,**
- **d'une paire de palmes**
- **et d'un leash personnel, 11 pieds pour les groupes Cadet, Senior, Junior et Elite ou 8 pieds pour les groupes Avenir, Poussin, Benjamin et Minime.**
- **Du lycra du club.** L'adhérent devra **obligatoirement porter son lycra club** (ou le bonnet), afin d'être facilement identifiable.

> Pour les entraînements « eau plate » : Chaque adhérent devra se rendre à la piscine muni de :

- **un maillot de bain réglementaire,**
- **ses lunettes de natation,**
- **un bonnet de bain**
- **et une paire de palmes.**

L'adhérent s'engage à respecter le règlement intérieur des piscines dans lesquelles il s'entraînera ou participera aux compétitions.

> Pour les entraînements Sable : **tenue de sport + gourde**

L'entraîneur aura la possibilité de refuser quiconque ne disposant pas du matériel réglementaire lors de chaque entraînement.

> **Pour les compétitions « Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme »**

Lors de chaque épreuve FFSS, l'adhérent devra porter **son bonnet « côtier », son lycra « côtier »** et un maillot de natation. Tous bracelets, montres et autres bijoux sont interdits.

Pour l'achat de la tenue manquante, il est possible de commander dans la **boutique en ligne** du club via Paypal sur [www.belharrawatermenclub.net](http://www.belharrawatermenclub.net) ou au **secrétariat** du club.

## Les compétitions :

### Les compétitions en côtier sont ouvertes à tous les groupes

Les dates de compétitions seront transmises par l'entraîneur, par mail et sur le site d'assoconnect. Pour chaque compétition, après la validation de l'entraîneur, le sauveteur devra s'inscrire en ligne (assoconnect) et s'acquitter des frais d'engagement fixé par le club organisateur. En cas d'absence, le remboursement des frais d'engagement est possible uniquement en cas de raison justifiée (maladie...), en accord avec le club organisateur.

### Les compétitions : Accompagnant et Officiel

Pour pouvoir participer aux compétitions (en piscine ou en côtier) dans de bonnes conditions, l'association a besoin d'accompagnants.

**Lors des compétitions, le club a l'obligation d'inscrire des officiels (nombre en fonction du nombre de compétiteurs inscrits), sous peine de sanctions.**

Le rôle de l'officiel C ne nécessite aucune compétences sportive ou technique, il s'agit d'aider au bon déroulement de la compétition : noter les arrivées, installer les flags, lancer les départs...

Les membres, ainsi que leurs parents s'engagent à être officiel, selon leur disponibilité, afin de ne pas mettre le club en difficulté face à la fédération qui implique cette participation. Dans le cas de parent non licencié, le club prend la licence à sa charge.

Pour être officiel C : être âgé de 16 ans ou plus, être licencié FFSS (licence payée par le club), compléter un dossier d'inscription auprès du club, s'engager à respecter la charte des officiels.

Les officiels peuvent s'inscrire à la demi-journée ou à la journée. Leur repas est offert par le club organisateur de la compétition.

Pour être accompagnant : être majeur. L'accompagnant a pour rôle d'aider les encadrants dans l'organisation, l'installation, le bon déroulement de la journée. Il n'est en aucun cas responsable ou décideur, et doit, en cas de problème ou dysfonctionnement, en référer immédiatement à un encadrant du club, sur place.

## Catégories et groupes :

### Rentrée 2022

Catégories	Ages	Année de naissance
Mini-sauveteurs	6 ans et moins	2017 et après
Avenir	7-8 ans	2015-2016
Poussins	9-10 ans	2014-2013
Benjamins 1	11 ans	2012
Benjamins 2	12 ans	2011
Minimes	13-14 ans	2009-2010
Cadets	15-16 ans	2007-2008
Juniors	17-18 ans	2005-2006
Séniors	19 et +	2004 et avant
Masters	30 ans et +	1993 et avant

Mini-sauveteurs	Groupe composé d'enfants âgés de moins de 6 ans , souhaitant se familiariser avec l'océan et ses dangers. Durant les mois de mai et juin uniquement.
Avenir - Poussin	Groupe composé d'enfants âgés de 6 à 8 ans , souhaitant découvrir et pratiquer le sauvetage côtier et faire leurs premiers pas en compétition Le tarif comprend les séances : alternance 1 séance sur 2 : eau plate en piscine et côtier jusqu'à fin avril puis 1 séance côtier par semaine jusqu'à fin juin.
Benjamin 1	Groupe composé d'enfants âgés de 11 ans, souhaitant découvrir, pratiquer ou se perfectionner en sauvetage côtier. Le tarif comprend les séances : alternance 1 séance sur 2 : eau plate en piscine et côtier jusqu'à fin avril puis 1 séance côtier par semaine jusqu'à fin juin.
Benjamin 2	Groupe composé d'enfants âgés de 12 ans, souhaitant découvrir, pratiquer ou se perfectionner en sauvetage côtier. Le tarif comprend les séances en côtier jusqu'à fin juin.
Minime	Groupe composé d'enfants âgés de 13 et 14 ans, souhaitant découvrir, pratiquer ou se perfectionner en sauvetage côtier. Le tarif comprend les séances côtier jusqu'à fin juin.
Minime Compétiteurs	Groupe ouvert à tous les enfants âgés de 12 à 14 ans, souhaitant performer en compétition. Les sauveteurs sélectionnés s'engagent à respecter la charte du compétiteur et devront être assidus aux entraînements et aux compétitions fédérales. Le tarif comprend les séances d'eau plate en piscine : 1 séance 1h30 par semaine d'octobre à fin avril + le côtier jusqu'au championnat de France
Cadet / Junior / Sénior / Master	Groupe ouvert à toutes personnes de jeunes âgés de 15 et plus, souhaitant découvrir, pratiquer ou se perfectionner en sauvetage côtier. Le tarif comprend les séances côtier jusqu'à fin juin
Cadet / Junior / Sénior / Master Compétiteurs	Groupe ouvert à toutes personnes âgés de 15 et plus, souhaitant performer en compétition. Les sauveteurs sélectionnés s'engagent à respecter la charte du compétiteur et devront être assidus aux entraînements et aux compétitions fédérales, en côtier et en eau plate. Le tarif comprend les séances d'eau plate en piscine : 1 séance 1h30 par semaine d'octobre à fin avril + le côtier jusqu'au championnat de France
Etudiant	Groupe ouvert uniquement à des anciens membres, qui ont au moins 2 ans d'ancienneté au sein du Belharra Watermen Club, âgés de 15 et plus, qui souhaitent maintenir leurs compétences en sauvetage côtier et leur adhésion au club mais de façon non régulière (petites vacances scolaires et/ou le week-end occasionnellement). Ils peuvent intégrer le groupe Cadet/Junior/Sénior, ou Cadet/Junior/sénior Compet, en fonction de leur niveau et de leurs attentes.
Sport Santé	Ce groupe s'adresse à des adultes qui sont éloigné du sport, reprennent le sport après une longue pause ou en convalescence et qui souhaitent une activité physique adaptée à leur aptitude pour garder la forme. 1 séance par semaine, à l'année d'octobre à fin juin ou au trimestre ou au mois.

## Tarif 2022 -2023 »



	J'adhère (Licence FFSS+ adhésion club)*	Je pratique			Je m'équipe O obligatoire F facultatif	
			Club*		Lycra bwc	Bonnet lycra bwc
					<b>25 €</b>	<b>15 €</b>
Mini-sauveteurs	36 €	+	80 €		O	F
Avenir - Poussin	36 €	+	210 €		O	F
Benjamin 1	36 €	+	210 €		O	F
Benjamin 2	36 €	+	210 €		O	F
Minime	36 €	+	220 €		O	F
Minime compétiteur	36 €	+	270 €		O	O
Cadet / Junior / Sénior / Master	36 €	+	230 €		O	F
Cadet / Junior / Sénior / Master Compétiteur	36 €	+	290 €		O	O
Etudiant	36 €	+	130 €		O	F

\* A partir de la 2ème pers d'une même famille -10%

\* A partir de la 4ème pers d'une même famille -15%

Licence + lycra obligatoire	36 €	
Sport Santé annuel		155 €
Sport Santé trimestriel		70 €
Sport Santé mensuel		30 €

\* A partir de la 2ème pers d'une même famille -10%

### Le règlement :

Il est possible de régler votre inscription par :

- carte bancaire (en 1 ou plusieurs fois) lors de votre inscription en ligne
- carte bancaire au secrétariat
- chèque bancaire (1 à 8)
- espèces
- en points BWC

### Plannings

A PLANNING Octobre 2022 - fin avril 2023								ÉCOLE DE SAUVETAGE CÔTIER
Mercredi	Eau plate. Benjamin1 : 8h45-9h45	Avenirs - Poussins 10h30-11h30	Groupe Avenir-poussin et Benjamin		Minime Compet : 13h30-15h	Cadet/Juniors/Sénior/Master 15h-16h	Cadet / Juniors/Master Compet COTIER : 16h-17h30	
	Eau plate Avenirs - Poussins 8h45-9h45	Benjamin 1 : 10h30-11h30	Piscine 1 semaine sur deux en alternance avec le côtier					
Jeudi								Eau plate Cadet/Junior/Sénior/Master Compet 19h45 -21h15
Vendredi								BNSSA 20h30 - 21h45
Samedi	Minime Compet : 8h45-10h15	Benjamin2 : 10h15-11h45	Minime 11h45-13h15		Cadet/Juniors/Sénior/Master Compet COTIER : 13h30-15h	Eau plate Minime Compet : 15h-16h30	Cadet/Juniors/Sénior/Master 16h30-17h30	

2 PLANNING mai et juin 2023								ÉCOLE DE SAUVETAGE CÔTIER
Lundi								
Mardi								2 groupes Compet. Cardio 18h - 19h
Mercredi	Benjamin1 : 9h30-10h30	Avenirs - Poussins 10h30-11h30	Mini-sauveteur 11h30-12h30		Minime Compet : 13h30-15h	Cadet/Juniors / Sénior/Master: 15h-16h	Cadet/Juniors/Sénior/Master Compet COTIER : 16h-17h30	
Jeudi								PPG Cadet- Jun-Sénior-Master Compet 18h -19h
Vendredi								PPG Minime Compet : 18h-19h
Samedi		Benjamin2 : 10h-11h30	Minime 11h30 - 13h		Cadet / Juniors/Sénior/Master Compet COTIER : 13h30-15h	Minime Compet : 15h-16h30	Cadet/Juniors /Sénior/Master: 16h30-17h30	

3 PLANNING juillet jusqu'au championnat de France 2023				ÉCOLE DE SAUVETAGE CÔTIER
	Séance 1		Séance 2	
Lundi	Stage découverte	Stage mini sauveteur	Cadet - juniors- Sénior-Master Compet 19h -21h	
Mardi	Stage découverte	Stage mini sauveteur	Minime Compet : 19h-21h	
Mercredi	Stage découverte	Stage mini sauveteur	Cadet - juniors- Sénior-Master Compet 19h -21h	
Jeudi	Stage découverte	Stage mini sauveteur	Minime Compet : 19h-21h	
Vendredi	Stage découverte	Stage mini sauveteur	Cadet - juniors- Sénior-Master Compet 19h -21h	
Samedi	Compétitions			

# L'inscription

L'inscription se fait uniquement en ligne (Assoconnect), pour accéder au site, vous pouvez :

- Vous rendre sur Assoconnect directement  
ou
- Vous rendre sur le site du BWC, cliquer sur « club » puis « Je suis membre » et « Je me connecte »

Sur la page d'accueil d'Assoconnect, choisissez « Adhésion en ligne » puis « Saison 2022-2023 »

- prendre connaissance du règlement intérieur et télécharger les documents
- Relevez votre catégorie en fonction de votre date de naissance
- Si vous avez fourni un certificat médical il y a moins de 3 ans, télécharger le questionnaire médical sinon vous devrez déposer un certificat médical qui précise « apte au sauvetage côtier en loisir et en compétition ».
- Cliquer sur j'adhère
- Fournissez **une adresse mail que vous consultez régulièrement, toute la communication du club se fait par mail**
- Choisissez votre option d'adhésion école sauvetage + option : place de rack, lycra, bonnet...
- Compléter le plus précisément possible votre fiche (coordonnées, diplôme, ...)
- Déposer les documents que vous avez en votre possession, vous pouvez revenir plus tard sur votre fiche profil, afin de la compléter, déposer un document, une photo ou modifier des informations...
- Règlement : vous pouvez régler par CB en ligne (1 ou plusieurs fois), par chèque, CB ou espèces au club durant les permanences qui se tiendront en septembre.

Lors des règlements en ligne, le logiciel propose automatiquement un pourboire destiné à Assoconnect. Vous pouvez en modifier le montant ou décochez cette option.

assoconnect  
Votre association Belharra Watermen Club utilise AssoConnect pour un paiement en ligne 100% sécurisé.

Retour vers le panier

Comment choisissez-vous de payer ?

Recommandé

Payer la totalité par carte bancaire

Numéro de la carte  
1234 5678 9012 3456

Date d'expiration  
MM/AA

CVC / CVV  
3 chiffres

Nom sur la carte  
J. Smith

Payer la première échéance maintenant et le reste plus tard

Autres moyens de paiement

Chèque

Total à payer  
**55,00 €**

Total à payer à « Belharra Watermen Club » 50,00 €

Pourboire à AssoConnect 5,00 €

Modifier mon pourboire

**Pourquoi verser un pourboire à AssoConnect ?**

Depuis 2014, AssoConnect développe un logiciel qui simplifie le quotidien des responsables associatifs.

En passant moins de temps sur la gestion, ils en ont plus pour développer les projets de leur association !

Grâce à votre soutien, AssoConnect permet de collecter gratuitement des paiements en ligne. Merci pour vos contributions !

Les associations changent le monde, AssoConnect s'occupe du reste !

En savoir +

assoconnect  
Votre association Belharra Watermen Club utilise AssoConnect pour un paiement en ligne 100% sécurisé.

Retour vers le panier

Comment choisissez-vous de payer ?

Payer la totalité par carte bancaire

Numéro de la carte  
1234 5678 9012 3456

Date d'expiration  
MM/AA

CVC / CVV  
3 chiffres

Nom sur la carte  
J. Smith

Payer la première échéance maintenant et le reste plus tard

Autres moyens de paiement

Chèque

Total à payer  
**55,00 €**

Total à payer à « Belharra Watermen Club » 50,00 €

Pourboire à AssoConnect 5,00 €

Modifier mon pourboire

**Pourboire suggéré**

Votre pourboire permet à votre association de collecter gratuitement des paiements en ligne avec AssoConnect.

0,00 €

Nous comprenons votre décision. Cependant, nous avons besoin de couvrir au minima les frais bancaires, supportés pour l'instant par AssoConnect, pour continuer de mettre ce service de paiement en ligne à disposition de Belharra Watermen Club gratuitement.

Nous vous proposons donc de contribuer à hauteur de 1% de la transaction, soit 0,50 €. Un grand merci pour votre participation !

NON MERCI, UNE AUTRE FOIS PEUT-ÊTRE

OK, JE CONTRIBUE DE 0.50 €

Les associations changent le monde, AssoConnect s'occupe du reste !

En savoir +

## POUR LES FAMILLES :

Si vous souhaitez inscrire plusieurs personnes, vous bénéficiez d'une remise famille

Sur la page de sélection, cliquez sur ajouter une personne

Compléter les éléments du 2<sup>ème</sup> inscrit

Cliquer la remise famille qui correspond

## **Dossier complet : le 30 septembre au plus tard avant le premier entraînement**

- Coordonnées (+ coordonnées des parents pour les mineurs) + photo
- Certificat médical précisant « apte à la pratique du sauvetage côtier en loisir et en compétition »  
**Ou** questionnaire médical si certificat médical déposé de moins de 3 ans
- Le formulaire Autorisation (il réunit l'autorisation parental, le droit à l'image, en cas d'accident, rentrer seul, décharge d'entraînement libre, décharge Wattsap ...)
- Diplôme obtenu (PSC1, PSE1&2, BNSSA....)
- Règlement

### **Charte d'engagement Eco-Responsable**

Le club Belharra Watermen Club a signé une charte éco-responsable avec la mairie de St Jean de Luz. Chaque adhérent s'engage en signant ce règlement intérieur à respecter les articles de cette charte et d'adopter une attitude éco-citoyenne :

- 🚰 Je maîtrise ma consommation d'eau, de gaz et d'électricité en veillant à ne pas utiliser plus que nécessaire : douche, chauffage, éclairage....
- 📄 J'évite les impressions autant que possible, j'imprime les documents recto-verso et privilégie les e-mails pour mes échanges ....
- 🗑️ Lors des compétitions ou évènements, je veille à mon impact sur le milieu naturel : je nettoie et remets en état le site, je procède au tri sélectif pour les déchets...
- 🚗 Lors des déplacements je privilégie le co-voiturage, le vélo, le bus ....

Cette charte peut être modifiée aux cours de l'année, en fonction de notre accord avec la mairie.

### **Protection de vos données personnelles :**

Le bureau et la directrice des services administratif et financier sont responsables du fichier de données personnelles.

Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés aucune information personnelle n'est cédée à des tiers.

Le traitement des données a pour but d'enregistrer les licences fédérales, de connaître vos choix (droit à l'image par exemple), d'informer vos entraîneurs sportifs pour s'adapter à votre profil et d'informer les services d'urgence en cas de besoin. Le Belharra Watermen Club met en œuvre les mesures de sécurité des locaux et des systèmes d'information pour empêcher que les fichiers de données personnelles soient déformés, endommagés ou que des tiers non autorisés y aient accès. Il prend toutes les mesures nécessaires au respect de la protection de vos données personnelles. L'accès aux données est réservé uniquement aux membres du bureau, aux entraîneurs sportifs et aux services d'urgence en cas de besoin. La conservation de vos informations personnelles est fixée à 1 an après que vous ayez quitté l'association. Au-delà de ce délai, toutes les informations sont supprimées sauf exceptions prévues par le droit national (certains traitements dans le secteur de la santé, ou de la sécurité publique mis en œuvre pour le compte de l'État). Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'interrogation d'accès, de rectification et d'opposition pour motif légitime au traitement des données à caractère personnel vous concernant. Pour toute demande, adressez un message à l'adresse mail : [info@belharrawatermenclub.net](mailto:info@belharrawatermenclub.net)